

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4445

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 9°**

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2014**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4445**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association "Cluster Edit" a été créée en 2008 par les acteurs de la filière logicielle régionale avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, de l'Etat et de la Communauté urbaine de Lyon. Cette association fait partie des 12 clusters économiques constitués en Rhône-Alpes. Elle regroupe aujourd'hui 460 membres, 10 administrateurs industriels et 6 administrateurs écoles et laboratoires.

L'objet de l'association est de promouvoir le logiciel comme une brique essentielle de la filière numérique et de favoriser l'innovation sous toutes ses formes pour des progiciels performants. Son objet second est d'assurer la promotion de la position rhônalpine dans ce domaine.

Pour cela, l'association accompagne le développement de la compétitivité des entreprises de ce secteur dans les évolutions du marché, et valorise la place du logiciel dans la filière Technologies de l'information et de communications (TIC). Elle a aussi la mission de favoriser les échanges afin d'accroître l'écosystème local d'innovation, notamment sur le segment du logiciel métier "Business to Business" (BtoB).

Pour ce faire, l'association adresse les problématiques majeures rencontrées par les entreprises du logiciel et leur propose un plan d'actions annuel articulé autour de 4 axes : axe performance et accès au marché, axe ressources humaines et formation, axe recherche et développement (R&D) et innovation et axe international.

a) - Objectifs

Forte de plus de 1 000 sociétés spécialisées et d'établissements d'enseignement et de recherche de premier rang, la filière "logiciel et services" rhônalpine est la 2° de France et l'une des premières à l'échelle européenne. Elle représente 33 000 emplois, 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, bénéficie de la présence d'un champion national (Cegid, 249 M€ de chiffre d'affaires) et d'une forte visibilité sur des niches qui permet à certains éditeurs de faire plus de 50 % de leur chiffre d'affaires à l'export.

Le secteur a connu une forte croissance malgré la crise et reste créateur d'emplois : 2 000 emplois créés entre 2006 et 2011 dont 80 % sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Le marché est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises (PME), avec 78 % des entreprises qui ont moins de 10 salariés. Des grands leaders nationaux et mondiaux sont toutefois implantés à Lyon : Cegid, HARDIS, FIDUCIAL, ESKER, Visiativ ou ARKOON.

Le secteur du logiciel, tout en restant dynamique, connaît cependant des mutations profondes qui bousculent le modèle des éditeurs traditionnels (usage de plus en plus répandu du Web, objets communicants par exemple). Au niveau mondial, cette évolution impacte la production professionnelle de logiciels avec le développement des applications mobiles, l'accès aux services à distance, l'internet des objets, pour ne citer que les principaux.

C'est dans ce contexte économique et technologique que la Communauté urbaine soutient le Cluster Edit depuis sa création, dans l'objectif de favoriser le développement des entreprises de ce secteur présentes sur le territoire de l'agglomération, leur adaptation et leur compétitivité. En effet, concernant la filière numérique, la volonté de la Communauté urbaine est d'assurer aux entreprises l'accès à une offre de services complète leur permettant de se développer sur l'agglomération (entrepreneuriat et croissance des jeunes entreprises), d'ancrer géographiquement le développement de ce secteur pour renforcer les synergies (effet cluster) ainsi que la visibilité de Lyon dans le domaine du numérique.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3515 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 157 000 € au profit de l'association Cluster Edit dans le cadre de son programme d'animation pour l'année 2013.

L'association Cluster Edit a mené durant l'année l'ensemble des actions inscrites à son programme dont le bilan figure ci-dessous.

Sur chacun des axes, des actions concrètes ont été portées par le Cluster Edit au profit des entreprises. Ainsi, 12 entreprises ont été accompagnées dans le cadre d'événements liés à l'accès au marché (Design et Logiciels, programme AXLR8, soirées 333). 22 entreprises ont bénéficié d'accompagnement en lien avec l'innovation (Performance agile, programme Bubble spark, programme régional SI PME SAAS). 17 entreprises ont été suivies dans leur plan de développement à l'international (Go export, LeWeb 2013).

Le Cluster Edit propose également 4 modules de formation professionnelle des métiers de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil :

- marketing opérationnel chez les éditeurs,
- méthodologie d'intégration du progiciel chez le client,
- qualité le long du cycle de vie du logiciel,
- design et ergonomie des "Interfaces Homme machine" logiciel.

Le Cluster Edit est présent sur de nombreux salons en France et à l'international (stand sur le salon Progiciels à Annecy, organisation d'un cycle de conférence au "Blend Web Mix" de Lyon, le Consumer Electronics Show de Las Vegas, etc.). Il a, par ailleurs, signé en 2013 un accord de partenariat avec son homologue bruxellois (le Software Cluster).

Enfin, il participe à l'animation de la filière en organisant de nombreux rendez-vous d'échanges : des soirées et des matinales thématiques (plus de 20 organisées en 2013). La plupart d'entre elles sont désormais organisées au sein de la pépinière Rives numériques, située à Vaise (Lyon). Cette pépinière est installée au sein d'un bâtiment de 3 étages dédié aux activités numériques et l'association en assure l'animation et la gestion.

Ouverte en juin 2012, la pépinière a pour objectif d'apporter aux entreprises une réponse immobilière souple pour faire évoluer la taille de leurs locaux en fonction de leur développement et de leurs effectifs, d'offrir des espaces d'échanges aux entrepreneurs dont les projets ont été sélectionnés, et de leur faire bénéficier des effets réseau du cluster. Rives numériques propose actuellement 18 bureaux neufs, haut de gamme, entièrement meublés et câblés, ainsi qu'un espace de coworking de 12 postes pour les travailleurs nomades. Le fonctionnement est celui d'un contrat simplifié, des surfaces modulables, une prestation "plug & play" (internet haut débit, téléphonie sous IP, salle de réunion, espace agora, espaces communs), et une animation collective (rencontre entreprises, matinales, conférences, etc.).

9 entreprises sont actuellement installées sur le site, 20 emplois ont été créés sur l'année 2013, plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires global a été réalisé et plus d'une centaine de mises en relation ont été effectuées avec des banques, des entreprises ou des partenaires économiques.

c) - Programme d'actions pour l'année 2014 et plan de financement prévisionnel

Le Cluster Edit reconduira en 2014 ses actions principales à destination des entreprises du secteur logiciel, en les complétant des actions nouvelles suivantes :

- l'animation d'ateliers d'innovation spécifiques et la participation au projet "Lyon Urban data",
- l'établissement d'un programme d'actions commun avec le pôle Minalogic de Grenoble,
- 6 événements sur l'entrepreneuriat répartis sur Lyon, Grenoble, St-Etienne et Annecy,
- la création de 2 programmes d'accompagnement pour les startups : "Digital création" en collaboration avec le pôle de compétitivité Imaginove et "Digital Booster" pour les entreprises hébergées dans Rives Numériques,
- la participation à un observatoire et un annuaire commun à toute la filière numérique.

Budget prévisionnel 2014

Recettes	Montant en €	Dépenses	Montant en €
Région Rhône-Alpes	325 582	Salaires	223 000
Communauté urbaine de Lyon	143 000	Fonctionnement	70 000
État	20 000	Communication	40 000
Participation des entreprises	78 395	Coûts externes	136 000
		Autres	10 417
Recettes Rives numériques	144 476	Loyer et charges locatives Rives numériques	143 500
		Salaires animation Rives numériques	35 000
		Autres charges Rives numériques	53 536
TOTAL	711 453	TOTAL	711 453

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 143 000 € au profit de l'association "Cluster Edit" en 2014 pour son programme d'actions 2014, dont 99 000 € pour l'animation de la filière et 44 000 € pour l'animation de la pépinière Rives Numériques. Le financement de l'animation de la pépinière Rives numériques s'inscrit dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et centralité signée entre la Communauté urbaine et la Région Rhône Alpes pour la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 143 000 € au profit de l'association Cluster Edit pour le programme d'actions 2014,

b) la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Cluster Edit définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O1577.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.